

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2021
EN VISIOCONFERENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	24
- votants par procuration	4
- absent	1
- total des votants	28

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 26 mars 2021.

xxx

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-cinq mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, régulièrement convoqué, s'est assemblé en raison de la crise sanitaire, en visioconférence en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

A titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

De plus, le caractère public de la réunion a été assuré par la retransmission des débats, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Mme Angélique DUVAL, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Emmanuelle PATIN

qui donne pouvoir à

M. Kamel BELGHACHEM

Mme Michelle DAJON

qui donne pouvoir à

Mme Virginie RUFFIN-MICHEL

Mme Marianne DUHAMEL

qui donne pouvoir à

Mme Marie-Hélène LONGO

M. Jean-Yves GOGNET

qui donne pouvoir à

Mme Arlette LECACHEUR

Absent :

Philippe LEROUX, Conseiller Municipal.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fabienne MANDEVILLE a été nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.34/03.21

**Objet : Budget Restauration
Budget Primitif 2021**

Délibération n°: D.34/03.21

**Objet : Budget Restauration
Budget Primitif 2021**

Monsieur BELGHACHEM présente au Conseil Municipal les grandes lignes du budget Restauration pour 2021 en vue de son approbation.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° D.118/11.11 du 03 novembre 2011 par laquelle la Ville de Lillebonne a approuvé l'assujettissement à la TVA du budget annexe Restauration,

Considérant qu'il convient de poursuivre les actions engagées en matière de restauration,

Considérant que le budget primitif 2021 du budget Restauration s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à : 409 741,50 €

Elles comprennent :

- le remboursement du personnel GIP et remplaçantes à la Ville.....	172 886,00 €
- le remboursement du personnel au CCAS	80 072,00 €
- les prestations de services (fourniture repas GIP)	110 000,00 €
- autres dépenses (fluides, assurances, location, produits divers)....	41 183,50€
- les créances en non-valeur	500,00 €
- les charges exceptionnelles (annulation de titres antérieurs)	100,00 €
- les dotations aux amortissements	795,00 €
- le virement à la section d'investissement	4 205,00 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 409 741,50 €

Elles comprennent :

- le remboursement du personnel par le GIP	161 679,00 €
- les redevances et droits des services à caractère social.....	140 000,00 €
- les produits des services exploités dans l'intérêt du personnel.....	3 000,00 €
- le remboursement de frais par le CCAS	4 350,00 €
- la subvention d'équilibre versée par la Ville	99 000,00
- le résultat de fonctionnement reporté	1 712,50 €

Délibération n°: D.34/03.21

**Objet : Budget Restauration
Budget Primitif 2021**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section de section d'investissement s'élèvent à : **5 201,47 €**

Elles comprennent :

- remplacement du matériel de cuisine.....	5 000,00 €
- déficit d'investissement reporté	201,47 €

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à : **5 201,47 €**

Elles comprennent :

- le virement de la section de fonctionnement	4 205,00 €
- la dotation aux amortissements	795,00 €
- l'excédent de fonctionnement capitalisé	201,47 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le Budget Primitif 2021 du budget Restauration qui s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES :		<u>EUROS</u>
Chapitre 70	Ventes de produits et prestations de services	309 029,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	99 000,00 €
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 712,50 €

741,50

*** Total des recettes de la section de fonctionnement : 409 741,50 €**

- DEPENSES :		<u>EUROS</u>
Chapitre 011	Charges à caractère général	151 183,50 €
Chapitre 012	Charges de personnel	252 958,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	500,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	100,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	4 205,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	795,00 €

*** Total des dépenses de la section de fonctionnement : 409 741,50 €**

Délibération n°: D.34/03.21
Objet : Budget Restauration
Budget Primitif 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT

- RECETTES :		<u>EUROS</u>
Chapitre 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	201,47 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	4 205,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	795,00 €

*** Total des recettes de la section d'investissement : 5 201,47 €**

- DEPENSES :		<u>EUROS</u>
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	5 000,00 €
Chapitre 001	Déficit reporté	201,47 €

*** Total des dépenses de la section d'investissement : 5 201,47 €**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 6 ABSTENTIONS (Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO,
M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Angélique DUVAL, ELUS DE L'OPPOSITION).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,



[Handwritten signature]